



MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le programme européen LIFE – Candidats 2025 : conseils pour finaliser votre dossier efficacement



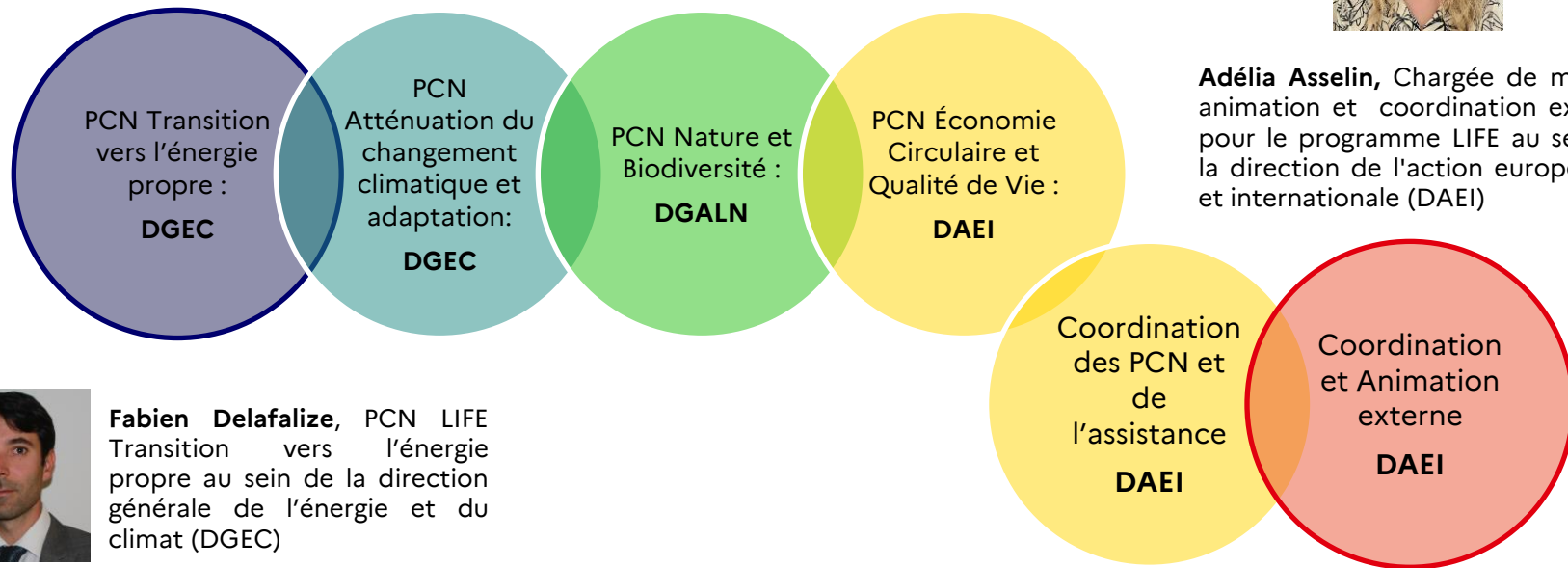
Jeudi 17 juillet 2025

- Le Programme LIFE : informations clés, procédure de candidature
- Ressources disponibles pour vous aider
- Question-réponses

L'équipe LIFE France



Adélia Asselin, Chargée de mission animation et coordination externe pour le programme LIFE au sein de la direction de l'action européenne et internationale (DAEI)



Fabien Delafalize, PCN LIFE Transition vers l'énergie propre au sein de la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

Pour contacter un PCN, convenir d'un rdv, poser vos questions, une adresse unique est à votre disposition : **lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr**

Budget et détail pour 2021 - 2027

Budget du programme pour la période 2021-2027 : 5,432Md€
Dont la moitié reste à mobiliser sur 2024-2027

Domaine	Sous-programme	Budget 2021-2027
Environnement	Nature et Biodiversité	2,143 milliards €
	Économie circulaire et qualité de vie	1,345 milliards €
Action pour le climat	Atténuation du changement climatique et adaptation	947 millions €
	Transition vers l'énergie propre	997 millions €

Différents appels à projets

- Projets d'action standard (SAPs)
- Autres actions (Oas)
- Projets stratégique intégrés
- Subvention de fonctionnement (ONG)



1. Projets d'action standard (SAP) / Projets CET (Energie)

Appels à projet 2025 – Projets d'action standard

	Enveloppe indicative 2025
Nature et Biodiversité	153,4 M€
Économie circulaire et qualité de vie	73 M€
Atténuation du changement climatique et adaptation	61,5 M€
Nouveau Bauhaus européen	4 M€
Gouvernance	7,5 M€



24 avril 2025 : Ouverture des appels à projets 

23 Septembre 2025 : Date limite de soumission des propositions (Climat, N&B, ECQV, CET)

Février-avril 2026 : Communication des résultats

Février-mai 2026 : Phase de préparation des conventions de subvention

Mai-juin 2026 : Signature des contrats de subvention : Date à partir de laquelle les projets peuvent démarrer – marque en principe le début de la période d'éligibilité des dépenses

1^{er} septembre 2026 : Date de démarrage conseillée des projets

LIFE – projets d'Actions standards (SAP)

Les projets LIFE dits **d'action standard (volets Climat, ECQV et Nature & biodiversité)** visent à :

- Mettre au point, démontrer et promouvoir des techniques, méthodes et approches innovantes;
- Contribuer à l'application des meilleures pratiques;
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle de l'application de la législation et de la politique pertinentes de l'Union en matière d'environnement;
- Servir de catalyseur pour le déploiement à grande échelle de solutions techniques et stratégiques efficaces.

Budget des projets	Budget moyen de 2 à 5M€, qui doivent être cohérents avec les activités - Jamais < 500 000 euros
Taux de subvention UE	Taux de co-financement standard de 60%
Durée des projets	Entre 2 et 5 ans (voir plus pour le volet « Nature et biodiversité »)
Candidature seule	Possible, pas besoin d'être trois pays

LIFE - SAP 2025 (N&B, Climat, ECQV) : « bottom-up »

Nature & Biodiversité		Climat			ECQV		
Espace pour la nature et/ou Sauvegarder nos espèces	Gouvernance	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Gouvernance	Economie circulaire et déchets	Zero pollution et gestion durable des ressources naturelles	Gouvernance
- Mise en œuvre des politiques EU Nature & Biodiversité - Mise en œuvre de la stratégie EU Biodiversité 2030	- Modification des comportements et sensibilisation - Assurance de conformité, ainsi que participation du public et accès à la justice (Convention d'Aarhus)	<u>Recyclage</u> - Mobilité routière durable - Décarboner les modes de transports - Augmentation de la production d'EnR <u>Réduction émissions GES liées à la production industrielle et à la gestion des déchets</u> - Meilleure gestion des terres et des littoraux <u>Solutions industrielles pour élimination/capture et/ou stockage CO2</u>	- Développement/révision de politiques pour l'adaptation au changement climatique - Outils pour l'évaluation des risques climatiques - Mise en place de SBN pour l'adaptation des zones rurales, urbaines ou littorales - Résilience des infrastructures et bâtiments - Adaptation de l'agriculture et de l'agroforesterie - Gestion de l'eau - Préparation aux risques multiples - Instruments financiers, collaboration public/privé en matière d'assurance et de données	- Sensibiliser, changement de comportement et soutenir les activités du Pacte européen pour le climat - Renforcement des compétences pour mettre en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique - Montée en compétence et sensibilisation de toute la chaîne de distribution du gaz fluoré - Développement et mise à jour de plans climat/énergie - Mise en œuvre du cadre EU pour la finance durable <u>Suivi et évaluation des émissions de GES</u> - Inventaires et registres précis de modification d'usage des sols (ACCATF) - Montée en compétence et dissémination du système ECTS - Suivi et évaluation des politiques climatiques	<u>Récupération des ressources issues des déchets</u> <u>Economie circulaire et environnement</u>	<u>Air</u> <u>Eau</u> <u>Sols</u> <u>Bruit</u> <u>Produits chimiques</u> <u>Emissions industrielles et sécurité</u> - Nouveau Bauhaus Européen (réduction holistique des impacts environnementaux et sociaux des bâtiments/de l'urbanisation)	- Activités de soutien à la prise de décision des administrations publiques et démarches volontaires pour le secteur privé et public - Assurance de la conformité environnementale et accès à la justice - Changement de comportement et initiatives de sensibilisation

Chaque projet doit répondre à un « topic » ou « thème/domaine d'intervention », se référer aux textes des appels à projets

LIFE – projets CET : prescriptif « top-down »

Les projets LIFE CET (**Clean Energy Transition** – Transition vers une énergie propre) visent à :

- Accélérer la transition vers une économie sobre en énergie, neutre en carbone et résiliente,
- Briser les barrières (commerciales, administratives, etc.) qui entravent la transition socio-économique vers l'énergie durable,
- Impliquer les consommateurs.

L'accent est mis sur la coordination et le soutien aux parties prenantes locales, nationales et européennes, aux acteurs publics, privés et civils, afin de renforcer les capacités pour une mise en œuvre efficace de la transition.

Budget des projets	Entre 1 et 2 millions de budget, chaque appel suggère son propre budget attendu Sauf appel CET – EUCF : 1 seul projet cofinancé à hauteur de 15M€ max
Taux de subvention UE	95%
Durée des projets	Entre 2 et 5 ans
Candidature seule	Chaque appel définit son partenariat : Obligation de partenariat international d'au moins 3 pays ou partenariat libre

LIFE- AAP CET 2025 : des appels à projets spécifiques et prescriptifs

Mettre en place un cadre national, regional et local soutenant la transition énergétique	Accélérer le déploiement des technologies, de la numérisation et des nouveaux services et modèles économiques	Attirer la finance privée pour une énergie durable	Soutenir les projets d'investissement locaux et régionaux	Impliquer les citoyens dans la transition énergétiques et les prises de décisions
LOCAL – Booster la transition énergétique dans les villes et régions POLICY – Pour une mise en oeuvre efficace de la législation	BETTERRENO – Rendre la renovation plus simple, rapide, profonde, abordable, intelligente, etc. INDUSTRY – Soutenir la transition des industries et entreprises UE BUILDSKILLS – Plateformes nationales pour la formation/montée en compétence DHC – Soutenir les réseaux de chauffage et de refoidissement urbains	PRIVAFIN – Levée de fonds privés	OSS – One-Stop-Shop – guichets uniques – services intégrés pour la transition des bâtiments PDA – Project Development Assistance pour l'investissement dans les énergies durables. EUCF – European City Facility – soutenir les villes dans le développement de plans d'investissement pour la transition	ENERPOV – Réduire la pauvreté énergétique en Europe ENERCOM – Services de support pour les communautés énergétiques

LIFE – CET : Caractéristique clés et critères d'éligibilité

Attention à ne pas être inéligible à cause du partenariat attendu !!

Lisez bien les attendus de chaque appel, le volet CET étant vraiment prescriptif.

Attention à bien prendre en compte les règles 2025 car il peut y avoir des changements d'un an sur l'autre.

APPEL	DESCRIPTION	BUDGET	Conso rtium	APPEL	DESCRIPTION	BUDGET	Conso rtium	APPEL	DESCRIPTION	BUDGET	Conso rtium
LOCAL	Processus de transition pour villes et régions	7M	3 pays	PRIVAFIN	Mobilisation des fonds privés pour les EnR	5,25M	1 pays	BUILDSKILLS	Amélioration des compétences et qualification pour décarboner	6,5M	1 pays
POLICY	Mise en œuvre de la législation sur l'énergie durable	6M	3 pays	OSS	Transition pour les bâtiments et les entreprises	7M	1 pays	ENERCOM	Installations de Communautés européennes de l'énergie	7M	3 pays
INDUSTRY	Accompagner la transition et la décarbonation des énergies des industries	9M	3 pays	INDUSTRY	Accompagner la transition vers des énergies propres de l'industrie	9M	3 Pays	DHC	Modernisation du chauffage et refroidissement urbain	4M	3 pays
BETTERREN O	Performance énergétique des bâtiments	6M	3 pays	ENERPOV	Réduire pauvreté et vulnérabilité énergétique dans l'UE	6M	3 pays	PDA	Assistance au développement de projets d'investissements	6M	1 pays

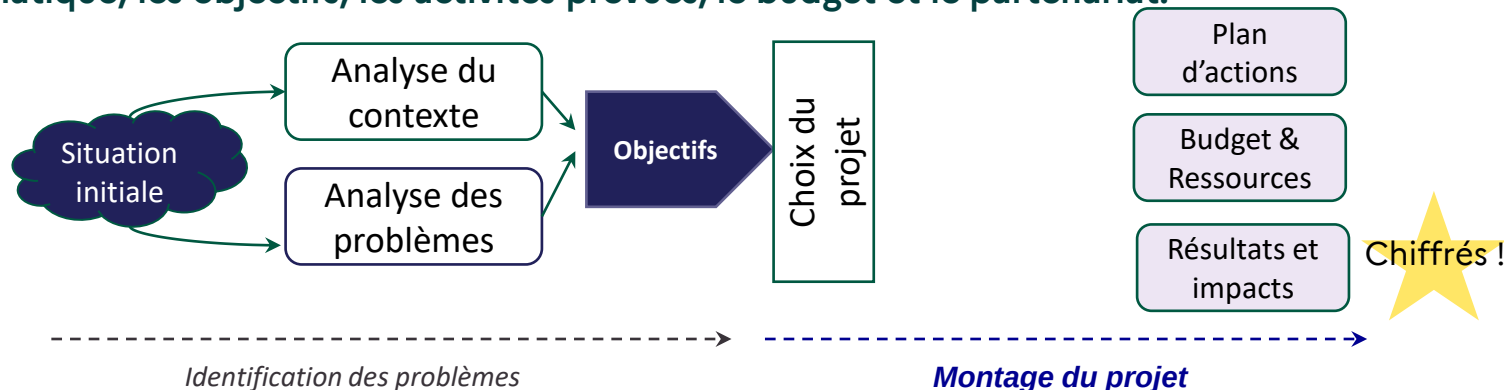
Rappel de la logique attendue pour un projet LIFE

Un projet avec un impact concret, ambitieux et mesurable sur l'environnement, et mesuré par rapport à une référence de départ connue.

Par exemple dans le cadre du projet BaoBap, les objectifs chiffrés sont les suivants :

- Rénover 390 bâtiments;
- 23,4 GWh/an d'économies d'énergie finale sont générées;
- 6 240 tCO₂eq/an ne seront pas émises;
- 168 millions€ investis d'ici la fin du projet.

Un projet qui repose sur une logique d'intervention solide avec une adéquation entre la problématique, les objectifs, les activités prévues, le budget et le partenariat.



LIFE : Critères d'évaluation

Chaque critère d'évaluation est noté sur 20, avec des coefficients différents. Pour valider un critère, **il faut au minimum la note de 10**. Le score maximum est **90** et celui pour passer la barre d'admissibilité est de **55**.

1. La pertinence (Coeff 1)

Le projet contribue-t-il aux objectifs du programme LIFE et du sous-programme visé, en alignant concept et méthodologie avec les priorités spécifiques des appels, tout en générant des co-bénéfices pour l'environnement et le climat ?

2. L'impact (Coeff 1,5)

Comment le projet assure-t-il la crédibilité de ses impacts, la durabilité des résultats, et le potentiel de réplication ou de passage à l'échelle, sans effets négatifs sur d'autres objectifs du programme ? Le projet a-t-il un fort potentiel de réplication, de passage à l'échelle ou de mobilisation de financements complémentaires ? Les résultats seront-ils durables et exploités après la fin du projet ?

3. La qualité (Coeff 1)

Le projet dispose-t-il d'un plan d'action clair et faisable, impliquant les parties prenantes pertinentes, une zone géographique adaptée, un suivi efficace et une communication ciblée ?

4. Les ressources (Coeff 1)

Comment l'équipe et la structure de gestion garantissent-elles la cohérence du budget, la transparence des coûts et la gestion de l'impact environnemental du projet ?

LIFE : Critères d'évaluation (2/2)

Les points Bonus

	Score	Coefficient
Bonus 1 - Synergies exceptionnelles et cobénéfices entre sous-programmes	2	1
Bonus 2 – Régions ultrapériphériques et régions, vulnérable/ spécifiques	2	1
Bonus 3 – Upscaling substantiel des résultats d'un autre projet européen	2	1
Bonus 4 – Potentiel catalytique exceptionnel	2	1
Bonus 5 – Coopération transnationale parmi les EM essentielle au projet	2	1

Pas de points bonus pour le volet « Énergie ».

Pour obtenir un bonus, il faut vraiment expliquer la plus-value de votre projet par rapport au bonus, pas juste le mentionner dans votre texte. (par exemple, pour le partenariat transnational, il faut qu'il ai une plus-value, et qu'on la comprenne dans votre candidature.

Les formulaires

Soumission via le portail « Funding & Tenders » (financements et appels d'offres)
<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

Partie A – Administrative – *à compléter en ligne*

Informations générales – Participants – Budget – Autres questions

Partie B – Technique – *formulaire à télécharger, compléter et charger sur la plateforme au format PDF*

65 pages maximum (120 pour le volet N&B)

- La partie B est structurée selon les critères d'évaluation : **suivez toutes les instructions incluses dans le formulaire**
- Attention : ne pas supprimer les instructions et les encadrés, ne pas changer la structure du texte

Partie C – Key Project Indicators – *Indicateurs clés de performance à compléter en ligne*

Annexes : Obligatoires et conseillées

LIFE : critères de recevabilité et erreurs éliminatoires

Pour que votre proposition soit **admissible**, il faut :

- Une proposition complète soumise en version électronique avant la date limite (attention notamment aux annexes obligatoires),
- Utiliser les formulaires/modèles fournis et ne pas en modifier la structure : respecter les marges, ne surtout pas supprimer de parties (instructions etc),
- Respecter la taille de caractères minimale ET le nombre maximal de page, indiqués dans le document de l'appel à projets).

Pensez à bien vérifier en vous référant aux textes des appels que votre proposition est bien **éligible** :

- Tous les participants sont éligibles
- Composition du partenariat (notamment les projets CET)
- Activités éligibles
- Localisation géographique

Sur les appels SAP/CET 2024, 6,7% des propositions soumises ont été jugées inéligibles

Ainsi, ne vous y prenez pas à la dernière minute pour téléverser les documents sur la plate-forme

➤ Le jour de la clôture des candidatures, il risque d'y avoir des bugs sur Funding & Tenders à cause des connexions en simultanée. Il y a des parties obligatoires à remplir en ligne, anticipez-le bien.

➤ N'oubliez pas de soumettre votre proposition sur la plate-forme une fois tout rempli, pour la sortir du mode « brouillon » ! Si ce n'est pas fait dans les temps, elle ne sera pas prise en compte.

Comment remplir la Partie B

Partie B – Technique – formulaire à télécharger, compléter et charger sur la plateforme

TABLE OF CONTENTS

ADMINISTRATIVE FORMS (PART A)	
TECHNICAL DESCRIPTION (PART B).....	
COVER PAGE.....	
PROJECT SUMMARY	
1. RELEVANCE	
1.1 Background and general project objectives	
1.2 Specific project objectives.....	
1.3 Compliance with LIFE programme objectives and call topic.....	
1.4 Concept and methodology	
1.5 Upscaling results of other EU funded projects (n/a for concept note).....	
1.6 Complementarity with other actions (n/a for concept note).....	
1.7 Synergies and co-benefits with other LIFE sub-programmes (n/a for concept note).....	
1.8 Synergies and co-benefits with other EU policy areas (n/a for concept note)	
2. IMPACT	
2.1 Ambition of the impacts.....	
2.2 Credibility of the impacts	
2.3 Sustainability of project results	
2.4 Exploitation of project results (n/a for concept note).....	
2.5 Catalytic potential: Replication and upscaling.....	

3. IMPLEMENTATION	
3.1 Work plan	
3.2 Work packages and activities (n/a for concept note)	
Work Package 1	
Work Package	
Timetable (n/a for concept note)	
3.3 Stakeholder engagement	
3.4 Impact monitoring and reporting (n/a for concept note)	
3.5 Communication, dissemination and visibility (n/a for concept note)	
4. RESOURCES.....	
4.1 Consortium set-up.....	
4.2 Project management (n/a for concept note).....	
4.3 Green management (n/a for concept note)	
4.4 Budget (n/a for concept note)	
4.5 Risk management (n/a for concept note)	
5. OTHER	
5.1 Ethics	
5.2 Security	
6. DECLARATIONS	
ANNEXES	

Comment remplir la Partie B

1. RELEVANCE
1.1 Background and general project objectives
1.2 Specific project objectives
1.3 Compliance with LIFE programme objectives and call topic
1.4 Concept and methodology
1.5 Upscaling results of other EU funded projects (n/a for concept note)
1.6 Complementarity with other actions (n/a for concept note)
1.7 Synergies and co-benefits with other LIFE sub-programmes (n/a for concept note)
1.8 Synergies and co-benefits with other EU policy areas (n/a for concept note)

1. Pertinence (« Relevance ») => Présente la base du projet

- ❖ En partie « 1.1 : Contexte et objectifs du projet », on attend :
 - ✓ Description détaillée et chiffrée du **contexte** initial de votre projet : donner une baseline claire et chiffrée
 - ✓ Posez clairement le **problème** initial et les besoins auxquels votre projet répond
 - ✓ Puis présentez les **objectifs** : ils doivent être SMART, chiffrés, par ordre décroissant d'importance
- ❖ En partie « 1.3 : Conformité avec le sujet de l'appel à projets » : Inscrire votre projet dans les objectifs du programme et de l'appel et le relier au « thème »/« domaine d'intervention ou « topic » (en lien avec législation européenne)
- ❖ Certaines parties sont en lien avec des bonus : partie 1.5 : « Exploitation des résultats d'autres projets financés par l'UE » avec le bonus 3, Partie 1.8 : « Synergies et co-bénéfices avec d'autres domaines politiques de l'UE » avec le bonus 1

Conseils :

✓ **Ne négligez pas la partie 1.1 !** Il est essentiel d'y fournir le bon niveau d'information pour permettre une compréhension claire du projet. Commencez par une présentation générale (niveau européen), puis recentrez progressivement vers le spécifique, jusqu'au problème concret que vous cherchez à résoudre. Restez clairs, structurés et visuels ; sélectionnez les informations les plus pertinentes et directement liées à votre projet.

✓ **N'oubliez pas : c'est la première partie lue.** Elle constitue le contexte de référence à partir duquel vos actions seront évaluées. Préparez dès cette étape le terrain pour démontrer la valeur ajoutée de votre projet.

!/ Attention : Un objectif est l'impact global recherché via votre projet et atteint grâce à un ou plusieurs WorkPackages, tandis qu'un résultat est plus ponctuel/circonscriit et lié à une action spécifique.

Comment remplir la Partie B

2. IMPACT
2.1 Ambition of the impacts.....
2.2 Credibility of the impacts
2.3 Sustainability of project results
2.4 Exploitation of project results (n/a for concept note)
2.5 Catalytic potential: Replication and upscaling.....

2. Impact

- ❖ Présenter les impacts à la fin de sa mise en œuvre et jusqu'à 5 ans après la fin du projet (tenir compte de la répliquabilité de votre projet) → Les impacts du projet sur le temps long doivent être mis en avant → durabilité des résultats du projet
- ❖ Impacts doivent être concrets, précis et chiffrés en valeur absolue et en pourcentage mais aussi réalistes et ambitieux (attention à la cohérence avec la partie KPI : si un impact est attendu, il faut un suivi-évaluation de cet impact)
 - ❖ Détails des méthodes de calculs
 - ❖ Postulats sur lesquels se basent vos estimations
 - ❖ Soyez cohérent par rapport à votre état des lieux initial, rappelez la baseline
- ❖ Réplication :
 - ❖ Extension de l'impact du projet (via acteurs du consortiums par exemple),
OU
 - ❖ Appliquer le projet et ses solutions à d'autres domaines

Conseils :

- ✓ Attention à bien mentionner les résultats attendus et listés par la Commission pour votre appel
- ✓ Attention à restez cohérents entre les parties, ici notamment avec la baseline de la partie B1 et les KPI de la partie C
- ✓ Bien montrer en quoi votre projet s'inscrit sur le long terme et le sourcé (durabilité des résultats du projet) : primordial que l'on comprenne bien que le projet à une suite.
- ✓ Attention à être à la fois ambitieux et crédible par rapport à votre état des lieux initial

Comment remplir la Partie B

3. IMPLEMENTATION	
3.1 Work plan	
3.2 Work packages and activities (n/a for concept note)	
Work Package 1	
Work Package	
Timetable (n/a for concept note)	
3.3 Stakeholder engagement	
3.4 Impact monitoring and reporting (n/a for concept note)	
3.5 Communication, dissemination and visibility (n/a for concept note)	

3. Mise en œuvre (« Implementation »)

- ❖ Dans la partie « 3.1 : Work Plan » : description brève et générale du plan d'actions, liste des Work Packages (WP). Cela peut être sous forme de graphique
- ❖ Pour chaque WP est attendu : Durée, Nom du lead, Objectifs et résultats attendus, Activités (qui, quoi, comment, où), liste des jalons (événement clé du projet), liste des livrables
 - ❖ La temporalité des WP doit être précise au mois près
 - ❖ Attention : il y a des workpackages et des tâches obligatoires (WP gestion de projet, WP durabilité, réplcation et exploitation des résultats; suivi et évaluation des impacts du projets, suivi des KPI, communication, dissémination et réseautage avec d'autres projets européens...)
 - ❖ Reliez vos actions à vos objectifs

!! Attention à la cohérence financière : on doit retrouver dans vos actions la description des tâches qui justifient les coûts que vous présenterez en annexe et dans les tableaux des temps-homme

Conseils :

- ✓ Détaillez davantage les actions les plus importantes et les plus stratégiques, celles qui sont au cœur de votre projet
- ✓ Faites des renvois entre actions mais aussi vers les autres formulaires si applicables
- ✓ Ne multipliez pas inutilement les WP (en moyenne entre 5 et 7 WP par projet)
- ✓ Prévoir au moins 1 ETP sur toute la durée du projet pour la gestion du projet, qui ne doit surtout pas être sous-estimé
- ✓ Parties prenantes : Identifiez clairement toutes les organisations qui prennent part au projet mais qui ne font pas partie du consortium et expliquez comment chacune est impliquée (référence aux lettres de soutien)

Comment remplir la Partie B

4. Ressources

4. RESOURCES.....	
4.1 Consortium set-up.....	
4.2 Project management (n/a for concept note).....	
4.3 Green management (n/a for concept note).....	
4.4 Budget (n/a for concept note)	
4.5 Risk management (n/a for concept note).....	

- ❖ Mise en place du consortium : présentation, expertise qu'ils apportent dans le projet, inclusion dans les WP ...
- ❖ Gestion de projet : expliquez les modes de communications, prises de décisions... entre coordinateur et consortium
- ❖ Description des mesures et des méthodes prévues pour le suivi opérationnel, la qualité de mise en œuvre, la planification des tâches...
- ❖ Description des mesures limitant votre impact environnemental de votre projet (ACV, EMS, déplacements bas carbone...)
- ❖ Gestion des risques : prendre en mesure les difficultés potentielles et qu'est ce qu'il sera fait pour les limiter

Conseils :

- ✓ Vous pouvez expliquer la gouvernance du programme par un organigramme
- ✓ Ne pas sous estimé les moyens à allouer à la gestion du projet

LIFE : Focus sur les projets close-to-market

Volets ECQV, Climat, N&B

LIFE soutient les projets dits « **proche du marché** » qui visent à :

- démontrer des bénéfices environnementaux et/ou climatiques clairs tout en étant prêts à être déployés à une échelle industrielle ou commerciale.
- permettent la commercialisation de solutions vertes innovantes et de faciliter ainsi leur entrée sur le marché.

Pour ces projets, quelques conseils :

- Pour rappel, comme pour le reste des projets LIFE, vous devez déjà avoir un certain niveau de développement de votre produit, il ne faut pas que la moitié de votre projet soit une phase préliminaire. LIFE ne finance pas de recherche.
- Il faut des livrables concrets à la fin du projet (lancement du produit, production commerciale...). Il faut une stratégie d'exploitation. Notamment, le business plan doit être l'un des livrables et sa rédaction doit faire l'objet d'une action spécifique dans la conception de votre projet.
- Essayez d'impliquer les acteurs de votre chaîne de valeur en tant que parties prenantes et/ou partenaires directs, notamment les potentiels distributeurs de votre solution (lettre de soutien etc).
- Montrez une bonne connaissance du marché sur lequel vous souhaitez développer votre produit, et décrivez comment votre projet survivra à son financement à la fin du projet LIFE. Il faut qu'on sente que le produit/service a un avenir sur le marché, même si vous n'en êtes qu'au démonstrateur.

Attention à garder une cohérence globale dans votre candidature

- Notamment, attention à ce que les chiffres soient bien les mêmes partout, et que votre description soit cohérente avec votre tableau budgétaire.
- Liez bien vos différentes parties.

Attention à ne pas avoir de frein légal à votre projet

S'il y en a un qui est identifié, il faut impliquer dès le début les autorités compétentes (local/national/EU).

Si vous avez un démonstrateur, il faut documenter la localisation et les territoires affectés

Sont attendus pour préciser son implantation : des cartes, plans, bilan énergétique...

Attention à ce que tous les partenaires soient informés de l'ensemble de la proposition



3. Ressources à votre disposition

Outils à votre disposition pour vous aider

Sur notre site Internet du Ministère, retrouvez des ressources pour vous aider à préparer au mieux votre candidature :



<https://www.ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life>

Ressources utiles

Pour mieux comprendre le programme

- [Foire aux Questions](#)
- [Formation à l'utilisation du portail des financements et des appels d'offre \(en anglais\)](#)
- [L'outil Partner Search pour identifier des partenaires potentiels](#)
- [Les modèles de Grant Agreement](#)
- [Le guide financier et administratif](#)

Documents de référence sur le programme LIFE

- [Le programme de travail pluriannuel 2025-2027](#)
- [Règlement 2021/783 établissant le programme LIFE 2021-2027 \(en français\)](#)
- [Les études thématiques](#)
- [La base de données des projets](#)
- [Fiche France - liste des projets en cours en France](#)

Les appels à projets 2025

Retrouvez ci-dessous les textes des appels à projets 2025, en ligne depuis le 24 avril 2025 :

- [LIFE-2025-CET \(Transition vers une énergie propre\)](#)
- [LIFE-2025-SAP-NAT \(Nature et Biodiversité - Projets d'action standard\)](#)
- [LIFE-2025-SAP-ENV \(Économie circulaire et qualité de vie - Projets d'action standard\)](#)
- [LIFE-2025-SAP-CLIMA \(Atténuation du changement climatique et adaptation - Projets d'action standard\)](#)

Outils à votre disposition pour vous aider

Sur notre site Internet, retrouvez des ressources pour vous aider à préparer au mieux votre candidature :

Fiches décryptage des appels à projets 2025

- [Télécharger Fiche_LIFE-2025-CET.pdf](#) 
PDF – 259.76 Ko
- [Télécharger Fiche_LIFE- 2025-TA-PP.pdf](#) 
PDF – 226.25 Ko
- [Télécharger Fiche_LIFE-2025-PLP.pdf](#) 
PDF – 264.44 Ko
- [Télécharger Fiche_LIFE-2025-SAP-CLIMA.pdf](#) 
PDF – 298 Ko
- [Télécharger Fiche_LIFE-2025-SAP-ENV.pdf](#) 
PDF – 272.17 Ko
- [Télécharger Fiche_LIFE-2025-SAP-N&B.pdf](#) 
PDF – 300.9 Ko
- [Télécharger Fiche_LIFE-2025-STRAT-CLIMA-SIP.pdf](#) 
PDF – 248.18 Ko
- [Télécharger Fiche_LIFE-2025-STRAT-ENV-SIP.pdf](#) 
PDF – 270.45 Ko
- [Télécharger Fiche_LIFE-2025-STRAT-NAT-SNAP.pdf](#) 
PDF – 247.86 Ko
- [Télécharger Fiche_LIFE-2025-TA-R.pdf](#) 
PDF – 221.43 Ko

Traduction en français des appels à projets 2025

- [Télécharger Call-fiche_life-2025-cet_\(fr\).pdf](#) 
PDF – 1.07 Mo
- [Télécharger call-fiche_life-2025-plp_\(fr\).pdf](#) 
PDF – 885.89 Ko
- [Télécharger Call-fiche_life-2025-sap-clima_\(fr\).pdf](#) 
PDF – 896.84 Ko
- [Télécharger Call-fiche_life-2025-sap-env_\(fr\).pdf](#) 
PDF – 1.44 Mo
- [Télécharger Call-fiche_life-2025-sap-nat_\(fr\).pdf](#) 
PDF – 755.16 Ko
- [Télécharger call-fiche_life-2025-strat-two-stage_\(fr\).pdf](#) 
PDF – 1009.64 Ko
- [Télécharger call-fiche_life-2025-ta-pp_\(fr\).pdf](#) 
PDF – 638.06 Ko
- [Télécharger Call-fiche_life-2025-ta-r_\(fr\).pdf](#) 
PDF – 444.25 Ko

L'assistance proposée par le Ministère

Le Ministère propose une assistance spécifique aux porteurs de projets français pour les aider lors du montage de projet.

Cette assistance personnalisée est **gratuite** pour les porteurs de projets, faite par Enviropea et prise en charge par le Ministère.

Elle aide à améliorer la proposition sur le fond et sur la forme, de manière à satisfaire au mieux les exigences de la Commission européenne.

Assistance technique :

12 heures d'accompagnement personnalisées en fonction de vos besoins sur la construction de votre candidature (renforcée pour les projets intégrés)



Relecture :

Une analyse de votre proposition rédigée, au regard des critères d'évaluation de la Commission.

Cette assistance peut être demandée **tout au long** de l'année en remplissant un **formulaire de demande d'assistance (FDA)** disponible en téléchargement sur le site LIFE du Ministère
<https://www.ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life>

L'équipe ENVIROPEA



**Yanna
GUISOLAN**
Déléguee
générale

**Séverine
RAPHIOU**
Chargée de
projets Climat
et Transition
énergétique

**Aida
DARGHOUTH
DIT ASLI**
Chargée de
projets Nature
& Biodiversité

Eline BOURGET
Alternante chez
Enviropea

Marion PORIN
Chargée de
communication
et relations
adhérents



**Place à la session questions &
réponses**

Questions – réponses

Faut-il rédiger en français ou en anglais ?

On vous conseille de rédiger dans la langue dans laquelle vous êtes le plus à l'aise, pour éviter les confusions. Si vous avez un consortium transnational, peut être utile de le rédiger plutôt en anglais.

Le fichier "af_life-sap-oag_en", ou document "Application Form (Administrative Forms (Part A) & (Technical Description (Part B))" a-t-il été traduit en français ?

Non.

A ce jour nous sommes seuls et nous avons compris qu'il fallait être trois pour candidater, de trois pays européens différents. Y a t il un endroit où l'on peut trouver des partenaires pour y répondre ?

Attention, trois pays : condition uniquement pour certains appels CET.

Sur Funding & Tenders (F&T) il y a une section pour trouver des consortium. Regardez aussi dans les projets déjà lauréats en lien avec votre projet, et n'hésitez pas à solliciter des structures dans ces consortiums.

Il est également possible de nous renvoyer sur l'adresse lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr vos recherches de partenariats (s'il vous manque un partenaire ou que vous souhaitez en rejoindre un) pour que nous essayons de faire les liens.

Un partenaire non européen peut-il participer ?

Peuvent recevoir des subventions uniquement les partenaires des pays qui ont signés l'accord du programme LIFE (liste disponible sur le site de F&T). Des partenaires ne faisant pas partie de cette liste de pays peuvent participer au consortium sans recevoir de subvention (partie prenante, partenaire associé).

Questions – réponses

Une signature électronique est-elle nécessaire pour le dépôt ? Et les lettres de soutien ?

Pas besoin de signature. Par contre au moment du dépôt, il faut le maximum de lettres de soutien. Vous pouvez aussi dire qu'il y en a qui sont encore en attente et en cours et qu'ils arriveront d'ici la mise en œuvre du projet.

Une structure juridique nouvellement créée a-t-elle ses chances ?

Oui et non : vos capacités financières seront évaluées, sur les trois derniers bilans de la structure (donc sur 3 ans). Il est possible que les nouvelles structures participent mais on va vous demander certains documents pour justifier de vos capacités financières. Pour des structures vraiment nouvelles, on peut vous demander des garanties financières. C'est à l'appréciation de la Commission : peut être un risque pour votre projet.

Cela concerne principalement le coordinateur puisque c'est celui qui a la plus grande part de subvention, mais cela concerne aussi les partenaires et bénéficiaires.

Chaque bénéficiaire doit soumettre une attestation sur les états financiers (CFS) directement dans l'outil de rapport périodique du portail dans le cadre de son rapport financier selon le montant de la contribution demandée (a priori > 500 000€). Un audit externe est-il également demandé ?

Oui, attestation sur les états financiers donné par audit externe pour tous les porteurs qui auront une subvention de >500k€, donc obligation pour avoir cette attestation dans ce cas.

Quelle est la période d'éligibilité des dépenses ?

C'est la période de votre projet.

Il s'agit de la durée du projet, qui commence soit par défaut à la date de signature du Grant Agreement (c'est-à-dire aux alentours de juin), soit à une date de démarrage ultérieure explicitement demandée, et approuvée, dans le contrat (on conseille de mettre comme date septembre pour ne pas commencer le projet en plein été et éviter l'absence éventuelle de partenaire).

Attention, les résultats ne sont pas publiés en même temps pour tous les sous-programmes.

Les actions liées à une meilleure compréhension des problématiques permettant une meilleure mise en œuvre des actions de gestion sont-elles éligibles ?

A priori non, car on demande dans le projet LIFE d'avoir déjà une bonne compréhension de votre problématique et de l'expliquer, c'est sensé être l'état des lieux initial pour ensuite mettre en œuvre des actions.

Il peut y avoir des actions en complément, minimales, pour aller un peu plus loin sur une thématique précise et aller au-delà de l'état des lieux initial.

Questions – réponses

Dans le budget prévisionnel, le taux journalier doit-il être calculé par année civile selon la formule : coûts de personnel annuels / 215 jours ?

Non, pas dans le budget prévisionnel. Il faut suivre les indications dans l'annexe de budget, où on demande d'établir le nombre de jours dont on a besoin et de déterminer les frais personnels en fonction des types d'employés.

Si la candidature est retenue, est-ce que tous les participants au projet doivent :

- Remplir le formulaire d'identification de l'entité juridique avec les coordonnées bancaires
- Faire évaluer leur capacité financière et soumettre le compte de résultat et l'état du bilan
- Désigner un LEAR

Ou le coordinateur est-il le seul concerné par ces étapes ?

Oui, cela va concerner tout le monde. Tout cela sera à faire lors de la préparation du Grant Agreement.

Exceptions : les entités publiques n'ont pas à faire vérifier leur capacité financière.

Pour info, beaucoup de ressources sont disponibles sur la plateforme Funding & tenders pour vous aider dans ces démarches.

De plus, vous serez accompagnés par un moniteur attitré de CINEA dans toutes ces étapes.

Questions – réponses

Nous avons discuté avec nos partenaires la question de réplcation et une idée a été d'inclure un bon d'achat dans le budget pour permettre à une entreprise européenne avec les mêmes besoins de tester et de reproduire la solution. Une fois la solution est validée, nous pourrions lancer un appel pour sélectionner une entreprise. Maintenant nous nous demandons si un système de bons d'achat est possible dans le cadre du programme LIFE ?

A priori possible. Si cela passe sur vos fonds propre : aucun problème.

Autre option (notamment pour les volets Climat, ECQV, N&B) : possibilité de faire un financement en cascade (100k€ max), mais attention il faut vraiment justifier et décrire les modalités dès la candidature de manière précise.

Est-ce qu'un partenaire au projet (privé ou publique) peut apporter des ressources propres en tant que cofinancement (par exemple : valorisation de la masse salariale, équipements mis à disposition du projet...) ?

A priori pas de restriction sur les co-financement tant que pas de double co-financement européen.

Questions – réponses

Concernant "Equipment" développé dans l'AGA 2025 (p.94), quelle est la différence entre :

- * **OPTION 4 for programmes with depreciation and full cost for listed equipment (grant-level)** : *pour les programmes avec amortissement et coût total pour les équipements listés (au niveau de la subvention)*
- * **OPTION 5 for programmes with full cost and depreciation for listed equipment (grant-level)** : *pour les programmes avec coût total et amortissement pour les équipements listés (au niveau de la subvention)*

Le call LIFE-2025-SAP-NAT prévoit : "full cost + depreciation for listed equipment (under the special conditions set out in the Grant Agreement (art 6.2.C.2) and linked to special durability clause (use and maintain for 5 years after end of action; annex 5)

- Première option (option 4) : Certains équipements (à l'exception de ceux listés en annexe) peuvent être pris en compte sur la base de leur coût complet, à condition d'appliquer un taux de dépréciation conforme à leur durée d'utilisation pendant le projet. Autrement dit, seule la part correspondant à l'usage réel pendant la durée du projet sera éligible.
- Deuxième option (option 5) : Pour d'autres équipements, le coût total peut être éligible au projet, mais l'application de la dépréciation est gérée au cas par cas, selon les spécificités de chaque équipement et son usage prévu dans le cadre du projet.

Dans LIFE, on est plutôt dans l'option 5 : "full cost" avec une dépréciation.

Plusieurs points vont être importants pour déclarer cela : décrire l'équipement à acquérir, déclarer à quel point il sera utilisé exclusivement pour le projet LIFE (si utilise que à 50%, on ne déclare que 50%), et montrer qu'il sera utilisé de la même manière après la fin du projet avec les mêmes impacts.

Attention à bien se référer à la liste d'équipements de l'annexe 5 de l'AGA.

Questions – réponses

Comment se fait la répartition des fonds par membres du consortium ? Est-ce fonction des WP ? Si oui, quid du WP pilotage (a priori transverse) ?

Il faudra bien définir le temps de chaque partenaire sur chaque workpackage pour évaluer la subvention dont ils ont besoin.

Sur les workpackage transversaux, le coordinateur doit être le leader, mais il est important que tous les partenaires aient aussi du temps dédiés à ces tâches (communication, dissémination, rapports...).

La répartition de la subvention va alors se faire à partir de ce tableau du temps-homme nécessaire à chaque partenaire pour chaque action.

Je comprends que les fonds sont débloqués sur présentation de facture ?

Lorsque vous allez signer la convention de subvention, vous allez recevoir un premier pré-financement qui arrivera dans les 30 jours après la signature pour vous aider à lancer le projet.

Il y aura ensuite un rapport intermédiaire et un rapport final (il peut y en avoir un de plus si c'est négocié lors de la préparation du contrat de subvention). Lors de ces rapports, vous allez être remboursés de ce que vous avez dépensés (d'où la raison pour laquelle il faut avoir une capacité financière bien établie). Il faut donc pouvoir prouver les achats qui ont été effectués et le temps passé sur les différentes tâches.



Merci de votre attention !



Annexes

Le financement LIFE

Budget :

1. Un « résumé » du budget dans les formulaires administratifs

2. Dans l'annexe obligatoire : « Detailed budget table » qui permet de détailler tous les coûts. Dans cette annexe :

- **Temps-homme**, par Workpackage et par membre du partenariat, en « mois-homme »
- **Coût de personnel** : avec un coût salarial mensuel moyen
- **Sous-traitance/prestation** : détaillez toutes les dépenses de sous-traitance prévues dans le cadre du projet, même les plus faibles.
 - Justifiez pourquoi la sous-traitance est nécessaire – en principe elle est exceptionnelle
 - Attention : ne donnez pas le nom des sous-traitants ! En principe ils devront être sélectionnés sur une base concurrentielle.
- **Autres coûts directs** : l'idée est de faire bien apparaître les items majeurs – des dépenses faible peuvent être regroupées dans une même ligne sous une catégorie budgétaire

!! Attention !!

- **Ajoutez autant de lignes et de tableaux que nécessaire – mais pas de nouvel onglet**
- **Dans la colonne « justification »** : expliquez quelle est la dépense, comment elle a été estimée, pourquoi vous en avez besoin (lien avec le WP)
- **Veillez à la cohérence avec le résumé du budget dans les formulaires administratifs**

Le financement LIFE

Catégories budgétaires :

A. Coûts de personnel

A.1 Employés, A.2 Personnes physiques sous contrat direct, A.3 Personnel détaché

A.4 Dirigeant/propriétaire de PME et bénéficiaires qui sont des personnes physiques

A.5 Bénévoles

B. Coûts de sous-traitance → Il s'agit de coûts d'assistance externe pour réaliser des tâches clés des actions que les bénéficiaires du projet ne seraient pas en mesure de mettre en œuvre eux-mêmes

- Exemples : création du logo, design des produits de dissémination, travaux de renaturation, etc.
- Le montant de cette catégorie doit être inférieur à 30% des coûts éligibles du projet (sauf si justification – le cas échéant elle doit être incluse dans la detailed budget table en annexe)

C. Achats

C.1 Voyage et hébergement

C.2 Equipement

C.3 Autres biens, travaux et services

D. Autres catégories de coûts

D.1 Appui financier à des tiers Non Eligibles pour CET sauf pour l'appel à projet EUCF

D.2 Achat de terrain - Non Eligibles pour CET

E. Coûts indirects

Appels à projet 2025 – Projets intégrés

Candidature en deux étapes

	Enveloppe indicative 2025
Nature et Biodiversité	72 M€
Économie circulaire et qualité de vie	56 M€
Atténuation du changement climatique et adaptation	30 M€

